

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1681

9 août 2007

SOMMAIRE

1st Rei S.A.	80665	Hirslanden Investments S.A.	80661
A-DJ Corporate S.A.	80664	In-Soft Sàrl	80663
Anillo S.à r.l.	80663	Jobelux S.A.H.	80688
A.S. Immo S.A.	80687	Leisuter Trier SG S.C.A.	80688
A.S. Immo S.A.	80687	Liberté Financière S.A.	80651
ATCME S.A.	80648	M P G S.à r.l.	80655
Bergmann A.G.	80687	New Hôtel-Restaurant du Chemin de Fer s.à r.l.	80662
Bofin S.A.	80652	Ottensen S.à r.l.	80680
Calux Holding S.A.	80688	PT Luxembourg S.à r.l.	80667
CEREP Redcliffe S.à r.l.	80660	Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l.	80662
CEREP Uranus S.à r.l.	80651	Rivoli Asset Management S.A.	80664
Chantraine Commerciale S.à r.l.	80648	R & N Invest S.A.	80642
CHEPHAR Aktiengesellschaft für Chemie und Pharmazeutik S.A.	80652	S & C Europe S.A.	80664
Chephar S.A.	80652	Shogun Holdco S.à r.l.	80656
Coronas Investment S.A.	80666	Société de Participations Dorigny S.A. ...	80666
Daria Holding S.A.	80666	Socinal S.A.	80680
D.P. S.à r.l.	80649	Socinal S.A.	80680
Fiduciaire Vic. Collé & Associés S.à r.l. ...	80662	Sojepar S.A.	80665
Filauro Giuseppe Sàrl	80663	Sylvar S.à r.l.	80686
Firev S.A.	80665	TLPR Sàrl	80646
Fontgrande S.A.	80651	Tomorrow's Technologies S.A.	80686
Frazil S.A.	80645	Viry Lux S.à r.l.	80660
Frazil S.A.	80660	Viry Lux S.à r.l.	80661
Gestfood SA	80663	Viry Lux S.à r.l.	80662
Hamburg Properties Sàrl	80675	Ziaplent Trier SG S.C.A.	80688

R & N Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 129.176.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg soussignée.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nicolas Buck, administrateur de sociétés, demeurant à 12, rue Gromscheid L-1670 Senningerberg,
- 2.- Monsieur Renaud Jamar de Bolsée, administrateur de sociétés, demeurant à 258, rue Saint-Laurent B-4000 Liège, ici représenté par Monsieur Nicolas Buck, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2007.

La procuration, signée, ne varietur, par le comparant, et par le notaire soussigné, restera annexe au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent par la présente.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de R & N INVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (€ 100.000,-) représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédante le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet.

La société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transferts jugés suffisants par la société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer tout ou une partie de ses actions, il devra les offrir en premier lieu aux autres actionnaires à la valeur déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires; l'offre étant à faire en proportion des participations de ces autres actionnaires.

Au cas où un ou plusieurs actionnaires n'acceptent pas cette première offre ou omettant de l'accepter dans le délai d'un mois, leurs droits passent aux actionnaires qui l'ont acceptée en proportion de leurs participations telles qu'elles résultent de leur acceptation de la première offre.

Les actions qui n'auront pas été acceptées dans un délai de deux mois pourront être vendues à des tiers dans le délai subséquent de trois mois étant entendu toutefois que l'actionnaire offrant devra d'abord notifier aux autres actionnaires l'identité de l'éventuel acquéreur et que dans la quinzaine de cette notification, les actionnaires pourront exercer leur droit de préférence à la valeur offerte par ce tiers selon les termes spécifiés ci-avant.

Les actionnaires pourront se concerter et s'entendre sur des conditions de transfert autres que celles définies ci-dessus.

Aucun transfert à cause de mort n'est opposable à la société sans que le bénéficiaire ait été approuvé par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration refuse l'approbation, il devra soit acquérir les actions pour le compte de la société ou désigner un ou plusieurs actionnaires qui les acquerront à valeur déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la société pourra être administrée par un seul administrateur et ce,

jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier samedi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en juin 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article sept (7) des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Nicolas Buck, prénommé, cinq cents actions	500
2. Monsieur Renaud Jamar de Bolsée, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un versement en espèces de cent mille euros (€ 100.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille huit cents euros (€ 2.800,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice.

a) Monsieur Nicolas Buck, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 30 août 1968, demeurant 12, rue Gromscheidung L-1670 Senningerberg,

b) Monsieur Renaud Jamar de Bolsée, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 4 août 1966, demeurant 258, rue Saint-Laurent B-4000 Liège,

c) Monsieur Eric Jolas, expert-comptable, né à Mont Saint-Martin (France), le 7 juillet 1968, demeurant à rue des Roses, 207^e, B-6730 Rossignol.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Renaud Jamar de Boisée, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- La fiduciaire VO CONSULTING LUX S.A., ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prénommé a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Buck, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, LAC/2007/9118. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007078770/7241/197.

(070085990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.908.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la société LOUV S. à r. l., représentée par Madame Ariane Vigneron, Représentant Permanent. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

FRAZIL S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil

F. Dumont / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent
Référence de publication: 2007079528/795/19.
Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

TLPR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 129.217.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur JérémY Windsinger, gérant de sociétés, né à Amnéville (France), le 23 juin 1986, demeurant à F-57120 Pierrevillers (France), 32, rue des Loges,

2.- Madame Laurence Theobald, aide soignante, née à Sarreguemines (France), le 30 décembre 1966, demeurant à F-57300 Mondelange (France), 2, Clos Brennus,

Lesquels comparants, agissant comme prèdit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TLPR Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le transport national et international par route de marchandises de plus de 3,5 tonnes.

D'une façon générale, elle peut faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur JérémY Windsinger, préqualifié, vingt-cinq parts	25
2.- Madame Laurence Theobald, préqualifiée, cent parts	100
Total des parts: cent vingt-cinq parts	125

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jérémie Windsinger, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants és-qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Windsinger, L. Theobald, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13064. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juin 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007078787/241/96.

(070086748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Chantraine Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 105.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078917/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2007, réf. DSO-CF00348. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070086826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

ATCME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 110.739.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATCME S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.739,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 148 du 21 janvier 2006,

L'assemblée est ouverte à 16.35 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Marest, gérant de société, demeurant à F-14790 Verson (France), 17, rue Bel Air,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Diranyan, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-60260 Lamorlaye (France), 10, avenue de la Libération,.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Gilles, gérant de société, demeurant à F-14370 Argences, rue Marcel Longuet (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2 (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Doncols».

2) Révocation de l'administrateur, la société FINANCES AND TECHNOLOGIES S.A. (anc. FINANCES AND TECHNOLOGIES HOLDING S.A).

3) Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Patrick Marest.

4) Révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal Bonnet.

5) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Gilbert Gilles.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence., laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des Douaniers, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2 (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Doncols.»

Deuxième résolution

L'assemblée révoque l'administrateur, la société FINANCES AND TECHNOLOGIES S.A. (anc. FINANCES AND TECHNOLOGIES HOLDING S.A.)

Troisième résolution

L'assemblée nomme administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011, Monsieur Patrick Marest, sans profession, né à Foucarmont (France), le 17 février 1961 demeurant à F-76340 L'Epinoy/Monchaux Soreng (France), 28, route de Gamaches.

Quatrième résolution

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes, Monsieur Pascal Bonnet.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme nouveau commissaire aux comptes pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011, Monsieur Gilbert Gilles, gérant de société, né à Caen (France), le 28 septembre 1948, demeurant à F-14370 Argences, rue Marcel Longuet (France),.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950,- EUR.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Marest, T. Dyrnian, G. Gilles, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, Relation: LAC/2007/13060. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juin 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007078790/241/75.

(070086344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

D.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Adresse Immobilière S.à r.l.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 81.508.

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme DAIDI IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88.190,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Maurice Sasson, employé privé, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg, et un de ses administrateurs, Monsieur Raphaël Mediouni, qualifié ci-après.

2.- Monsieur Eduardo Antunes de Oliveira, commerçant, né à Figueira da Foz, (Portugal), le 17 mars 1969, demeurant à L-6673 Merttert, 25, Cité Pierre Frieden.

3.- Monsieur Raphaël Mediouni, agent immobilier, né à Rehovot, (Israël), le 21 janvier 1979, demeurant à L-1221 Luxembourg, 55, rue de Beggen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée D.P. S.à r.l., pouvant faire le commerce sous l'enseigne de ADRESSE IMMOBILIERE S.à r.l., avec siège social à L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.508, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 6 novembre 2001, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 13 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 9 février 2002;
- en date du 27 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1533 du 24 octobre 2002;
- en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1058 du 21 octobre 2004.

2.- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

- Monsieur Eduardo Antunes de Oliveira, préqualifié, cède par les présentes ses trente (30) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme DAIDI IMMOBILIERE S.A., prédésignée, qui accepte par ses représentants susnommés, et

- Monsieur Raphaël Mediouni, préqualifié, cède par les présentes ses dix (10) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à la société anonyme DAIDI IMMOBILIERE S.A., prédésignée, qui accepte par ses représentants susnommés.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et la dorénavant associée unique les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci avant mentionnées, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique la société anonyme DAIDI IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Madame Patricia Misci, employée privée, née à Bossu, (Belgique), le 5 juin 1955, épouse de Monsieur Maurice Sasson, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg, comme gérante administrative de la société pour la branche (b) de l'objet social.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que le pouvoir de signature des gérants est fixé comme suit:

- a.- Monsieur Maurice Sasson, commerçant, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg, gérant pour la branche (a), avec pouvoir de signature individuelle;
- b.- Monsieur Raphaël Mediouni, agent immobilier, demeurant à L-1221 Luxembourg, 55, rue de Beggen, gérant pour les branches (b) et (c), avec pouvoir de signature individuelle.
- c.- Madame Patricia Misci, employée privée, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg, gérante administrative de la société pour la branche (b), pouvoir d'engager la société conjointement avec le gérant, ayant capacité pour exercer les activités de la branche (b) de l'objet social.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Sasson, R. Mediouni, E. Antunes de Oliveira, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mai 2007. Relation GRE/2007/1930. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007078795/231/76.

(070086675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

CEREP Uranus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47675 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007078932/211/11.

(070086319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Fontgrande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.531.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007078866/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00147. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Liberté Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2548 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 57.633.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 21 mai 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Sergio Vandi, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 décembre 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 mars 2007, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Carlo Maria Milesi, demeurant à I-20124 Milano (Italie), 21 Piazza della Repubblica, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, la société FIDUCIARE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007079441/43/40.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09214. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Bofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.030.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale tenue le 16 août 2005 que Monsieur Michel Bosoni, né le 28 juillet 1938 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1180 Uccie, 119, rue de la Mutualité, a été révoqué comme administrateur avec effet immédiat.

Lors de la même assemblée générale, la société ELYSEE CONSTRUCTION S.A.R.L., F-75015 Paris 105, rue de l'abbé Groult a été désignée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Les mandats des administrateurs Thomas Bosoni, demeurant à F-75116 Paris, 12, avenue Kléber et Julie De Chilly, née Bosoni, demeurant à B-1180 Uccle, 100, rue de la Mutualité ont été prolongés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

L. Niedner

Avocat à la cour

Référence de publication: 2007078869/4061/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI05912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070080357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Chephar S.A., Société Anonyme,
(anc. CHEPHAR Aktiengesellschaft für Chemie und Pharmazeutik S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 47.209.

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHEPHAR AKTIENGESELLSCHAFT FÜR CHEMIE UND PHARMAZEUTIK S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 284 du 26 juillet 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 616, du 16 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Lionel Capioux, fondé de pouvoirs, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Ernesto Benedini, avocat, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Via Dufour numéro 2.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination actuelle de la société en celle, nouvelle, de CHEPHAR S.A.

2.- Transfert du siège social de L-5887 Alzingen, Résidence Desjardins, 427-429, route de Thionville, vers L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

3.- Modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Modification partielle de l'objet social de la société par l'insertion, entre les alinéas 1^{er} et 2 actuels de la société de deux alinéas nouveaux de la teneur suivante:

«La société peut également acheter, vendre, échanger toute valeur mobilière cotée ou non cotée, tout investissement financier négociable et disponible sur le marché financier.

La société peut faire en outre toutes opérations immobilières directes ou indirectes.»

5.- Modification des articles 5, 6, 7, 9 et 11 des statuts.

6.- Démission et nomination des administrateurs.

7.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

8.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social en circulation étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination actuelle de la société en celle, nouvelle, de CHEPHAR S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5887 Alzingen, Résidence Desjardins, 427-429, route de Thionville, vers L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Troisième résolution

En conséquence des première et deuxième résolutions, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1^{er} et 2 de l'article 1^{er} pour leur donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHEPHAR S.A. »

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier partiellement l'objet de la société pour l'insertion, entre les actuels alinéas 1^{er} et 2 de l'article 2, de deux nouveaux alinéas de la teneur suivante:

«La société peut également acheter, vendre, échanger toute valeur mobilière cotée ou non cotée, tout investissement financier négociable et disponible sur le marché financier.

La société peut faire en outre toutes opérations immobilières directes ou indirectes.»

Les actuels alinéas 2 et 3 de l'article 2 sont maintenus et deviennent les alinéas 4 et 5.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 5, 6, 7, 9 et 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion ordinaire nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou par l'article 11 ou autres articles des présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires est de sa compétence; ainsi, sans que l'énumération suivante ne soit ni limitative ni exclusive, le conseil d'administration pourra décider des investissements, des liquidités et autres moyens financiers de la société et d'un engagement d'endetter la société. La société opérera avec ses moyens propres son activité en toute indépendance à l'égard de sociétés affiliées.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Pour la gestion courante de la société, sont conférés au conseil d'administration les pouvoirs suivants:

- a) La signature individuelle du Président et administrateur délégué pour toute opération ne dépassant pas un montant de EUR 2.000.000,00;
- b) Au Président et administrateur délégué, avec la signature conjointe d'un des autres administrateurs, pour les opérations se situant entre EUR 2.000.000,00 et EUR 4.000.000,00.

La société se trouve encore engagée par la signature individuelle ou collective d'une ou de plusieurs personnes à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration dont nécessairement le Président et administrateur délégué mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration désigne son Président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion revient de droit à l'administrateur mandaté par le Président.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, dont nécessairement la voix du Président et administrateur délégué; en cas de partage, la voix du Président et administrateur délégué est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer, dans le cadre et sous les limitations énoncées à l'article 5 ci-dessus, toute ou partie de la gestion journalière de la société ou conférer tels mandats spéciaux à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation de la gestion journalière, en tout ou en partie, à un membre du conseil d'administration (administrateur délégué) est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

En outre, la société fera auditer ses comptes annuels par un réviseur d'entreprises indépendant, dont le mandat ne pourra pas dépasser trois ans, mais qui est rééligible et toujours révocable.

Art. 9. L'assemblée se réunit de plein droit le 30 juin de chaque année à 11.30 heures au siège social à Luxembourg ou tout autre endroit à indiquer dans les convocations. Si l'assemblée générale est totalitaire, elle peut également se tenir par vidéoconférence ou téléconférence.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Plus spécialement, et sans que cette énumération ne soit limitative, l'assemblée générale des actionnaires a compétence exclusive pour les opérations suivantes:

a) Toute opération portant sur la participation dans la société affiliée ARTSANA S.p.A., domiciliée à I-22070 Grand Ate (Como), Via Saldarini Catelli 1, telle que cession, fusion et scission avec des groupes tiers, augmentation de capital réservée à des tiers, échange d'actions avec des tiers, constitution de garantie par la mise en gage des actions ARTSANA S.p.A., tout engagement de quelle que nature que ce soit qui, à terme, pourrait porter sur la réalisation de la participation dans la société ARTSANA S.p.A., tel que, sans que l'énumération qui suit ne soit exclusive ou limitative: accord stratégique avec un groupe tiers, comprenant des options d'achat et de vente des titres ARTSANA S.p.A.

b) Toute opération d'endettement supérieure à un montant de EUR 4.000.000,00.

c) Toute opération d'investissement industriel ou financier de nature stratégique y compris l'achat et la vente de participations.

Elle décide encore de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.»

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des anciens administrateurs à savoir:

1) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2) Monsieur Marc Funck, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

3) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à leur donner.

Septième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme nouveaux administrateurs, à savoir:

1) Maître Ernesto Benedini, avocat, né à La Spezia/Italie, le 9 septembre 1934, demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Via Dufour numéro 2.

2) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 20 décembre 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

3) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, né à Thionville/France, le 9 février 1964, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte du décès de l'ancien commissaire aux comptes à savoir:

Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

La prochaine assemblée générale ordinaire statuera sur la décharge à donner.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Lionel Capiaux, fondé de pouvoirs, né à Metz/France, le 3 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Son mandat expirera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide encore d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer, dans le cadre et sous les réserves énoncées à l'article 5 des statuts, la gestion journalière de la société au Président du conseil d'administration qui assumera donc également la fonction d'administrateur délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale est levée.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les trois administrateurs, à savoir:

- 1) Maître Ernesto Benedini, prénommé,
- 2) Monsieur Claude Faber, prénommé,
- 3) Monsieur Didier Kirsch, prénommé, tous ici présents, se sont réunis en conseil et ont décidé:
 - a) de nommer Président du conseil d'administration Maître Ernesto Benedini, prénommé,
 - b) de déléguer la gestion journalière de la société au Président du conseil d'administration, Maître Ernesto Benedini, prénommé, sous réserve des limitations énoncées à l'article 5 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ainsi que les administrateurs présents ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, E. Benedini, L. Capiaux, J.-P. Henck.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, LAC/2007/13396. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 25 juin 2007.

J.-P. Henck.s

Référence de publication: 2007078851/216/160.

(070086798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

M P G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 50.019.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Georges Schmit, directeur, demeurant à L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts;
- 2.- Madame Marie-Paule Flammang, commerçante, épouse de Monsieur Georges Schmit, demeurant à L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts,
ici représentée par Monsieur Georges Schmit, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 juin 2007.

La procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée M P G, S.à r.l., avec siège social à L-8131 Bridel, 18, rue des Genêts, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 208 du 11 mai 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 626 du 23 avril 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.019.

II.- Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante euros (EUR 40,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent aux associés comme suit:

1.- Monsieur Georges Schmit, préqualifié, quatre cent parts sociales	400
2.- Madame Marie-Paule Flammang, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce de voitures automobiles et de leurs accessoires ainsi que le commerce d'as-censeurs.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation, ainsi que la gestion de toute autre société dont l'objet serait similaire.»

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-) sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: G. Schmit, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, Relation: LAC/2007/13723. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juillet 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007078930/222/51.

(070086340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Shogun Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.592.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

In the year two thousand seven, on the twentieth day of the month of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appears:

TRITON MANAGERS II LIMITED a company with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, acting as general partner of each of the following Jersey registered limited partnerships: TRITON FUND II LP, TWO TRITON FUND F&F LP, TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP and TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP, each with registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

here by represented by M^e Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 April 2007.

I. Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting as general partner and for the account of all the shareholders of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party represents all the shareholders of SHOGUN HOLDCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124,867 and which has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 28 February 2007, not yet published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the subscribed capital of the Company by an amount of one million five hundred eighty thousand euro (EUR 1,580,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million five hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 1,592,500.-).

2. To issue one million five hundred eighty thousand (1,580,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares to be fully paid up by TRITON MANAGERS II LIMITED, acting as general partner and for the account of (i) TRITON FUND II LP for one million four hundred fifty-nine thousand nine hundred twenty (1,459,920) shares, (ii) TWO TRITON FUND F&F LP for forty-four thousand nine hundred ninety-nine (44,999) shares, (iii) TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP for forty-two thousand ninety-one (42,091) shares and (iv) TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP for thirty-two thousand nine hundred ninety (32,990) shares against a contribution in kind to the Company consisting of an interest free loan in the amount of one million five hundred eight thousand euro (EUR 1,580,000.-) granted by the Shareholders to the Company.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

5. Miscellaneous.

requests the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed capital by an amount of one million five hundred eighty thousand euro (EUR 1,580,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million five hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 1,592,500.-).

Second resolution

The Shareholders resolve to issue one million five hundred eighty thousand (1,580,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon, now appears Mr Marc Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of TRITON MANAGERS II LIMITED, prenamed, acting as general partner and for the account of TRITON FUND II LP, TWO TRITON FUND F&F LP, TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP and TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP (the «Subscribers»), by virtue of the same proxy.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers, to one million five hundred eighty thousand (1,580,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each as follows:

Subscribers	Subscribed and paid-in capital EUR	Number of shares
TRITON MANAGERS II LIMITED as General Partner and for the account of TRITON FUND II LP	1,459,920.-	1,459,920
TRITON MANAGERS II LIMITED as General Partner and for the account of TWO TRITON FUND F&F LP	44,999.-	44,999
TRITON MANAGERS II LIMITED as General Partner and for the account of TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP	42,091.-	42,091
TRITON MANAGERS II LIMITED as General Partner and for the account of TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP	32,990.-	32,990
Total:	1,580,000.-	1,580,000

The person appearing declares to fully paid up each of such new in a total amount of one million five hundred eighty thousand euro (EUR 1,580,000.-) by a contribution in kind to the company consisting of an interest free loan in the amount of one million five hundred eighty thousand euro (EUR 1,580,000.-) granted by the Shareholders to the Company (the «Loan»).

Each of the Subscribers, acting through the above-mentioned duly appointed attorney-in-fact, declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Loan to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Loan to the Company.

Thereupon, the shareholders, to the extent that they act in lieu of the general meeting of shareholders, resolve to accept the said subscription and payment and to allot the one million five hundred eighty thousand (1,580,000) new shares to the Subscribers as above described.

Proof of the ownership of the Loan contributed in kind by the Subscribers, prenamed, has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. paragraph 1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at one million five hundred ninety-two thousand five hundred euro (EUR 1,592,500.-) divided into one million five hundred ninety-two thousand five hundred (1,592,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eighteen thousand five hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Comparaît:

TRITON MANAGERS II LIMITED, une société organisée selon les lois des États de Jersey, agissant comme associé-gérant (general partner) de chacune des sociétés (limited partnership) de Jersey: TRITON FUND II LP, TWO TRITON FUND F&F LP, TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP et TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP ayant son siège social à 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX,

représentée aux fins des présentes par M^e Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 19 avril 2007.

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé gérant (general partnership) et pour le compte des associés de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant représente tous les actionnaires de SHOGUN HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 28 février 2007, non encore publié au Journal Officiel du Luxembourg, Mémorial C et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 124.867 (la «Société»). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de un million cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 1.592.500,-).

2. Émission d'un million cinq cent quatre-vingt mille (1.580.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de la présente assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et leur libération intégrale par TRITON MANAGERS II LIMITED, agissant comme associé-gérant (general partner) et pour le compte de: (i) TRITON FUND II LP pour un million quatre cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt (1.459.920) parts sociales, (ii) TWO TRITON FUND F&F LP pour quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (44.999) parts sociales, (iii) TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP pour quarante-deux mille quatre-vingt-onze (42.091) parts sociales, et (iv) TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP pour trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix (32.990) parts sociales, par un apport en nature à la Société consistant en un prêt sans intérêt d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000,-) octroyé par les Souscripteurs à la Société.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers.

requiert le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant d'un million cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 1.592.500,-).

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre un million cinq cent quatre-vingt mille (1.580.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de la présente assemblée générale extraordinaire.

Souscription et libération

Ensuite comparait M^e Marc Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société TRITON MANAGERS II LIMITED, précitée, agissant comme associé-gérant (general partner) et pour le compte de: TRITON FUND II LP, TWO TRITON FUND F&F LP, TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP et TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP (les «Souscripteurs»), en vertu de la même procuration.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs, à un million cinq cent quatre-vingt mille (1.580.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, comme suit:

Souscripteurs	Capital souscrit et libéré EUR	Nombre des parts sociales
TRITON MANAGERS II LIMITED comme associé-gérant (general partner) et pour le compte de TRITON FUND II LP	1.459.920,-	1.459.920
TRITON MANAGERS II LIMITED comme associé-gérant (general partner) et pour le compte de TWO TRITON FUND F&F LP	44.999,-	44.999
TRITON MANAGERS II LIMITED comme associé-gérant (general partner) et pour le compte de TWO TRITON FUND (EXECUTIVES) LP	42.091,-	42.091
TRITON MANAGERS II LIMITED comme associé-gérant (general partner) et pour le compte de TWO TRITON FUND F&F NO. 2 LP	32.990,-	32.990
Total:	1.580.000,-	1.580.000

Le comparant déclare libérer intégralement chacune de ces parts sociales d'un montant total d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000,-) par un apport en nature à la Société consistant en un prêt sans intérêt d'un montant d'un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.580.000,-) accordé par les Souscripteurs à la Société (le «Prêt»).

Chacun des Souscripteurs, agissant par son mandataire dûment nommé, a déclaré qu'il ne subsiste aucun empêchement au libre transfert du Prêt à la Société ni aucune limitation ni restriction et que des instructions valables ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou autre formalités nécessaires au transfert valable du Prêt à la Société.

Ensuite, les associés, dans la mesure où ils agissent en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les un million cinq cent quatre-vingt mille (1.580.000) nouvelles parts sociales aux Souscripteurs, comme décrit ci-dessus.

Preuve de la propriété du souscripteur du Prêt apporté en nature par les Souscripteurs, prénommés, a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 1.592.500,-) divisé en un million cinq cent quatre-vingt-douze mille cinq cents (1.592.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée».

Frais et dépens

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à dix-huit mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007, Relation: EAC/2007/4273. — Reçu 15.800 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007080602/239/200.

(070088577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

CEREP Redcliffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47671 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007078933/211/11.

(070086321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Viry Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.698.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078934/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00776. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.908.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107315, nommée administrateur en date du 12 décembre 2005, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107316, nommée administrateur en date du 12 décembre 2005, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89272, nommée administrateur en date du 4 octobre 2002, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

FRAZIL S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil

F. Dumont / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007079529/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Viry Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.698.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078935/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00783. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Hirslanden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.803.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 mai 2007

Résolutions

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs supplémentaires:

- Mme Christelle Rétif, demeurant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née à Saint Germain en Laye (France) le 13 décembre 1973

- M. Naim Gjonaj, demeurant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique)

en remplacement de M. Manuel Frias et M. Marco Bus, démissionnaires.

L'assemblée décide de nommer comme administrateur délégué et président du conseil d'administration M. Pierre Stemper, demeurant professionnellement à 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, née a Poissy (France), le 6 décembre 1970, en remplacement de M. Manuel Frias, démissionnaire.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit, leurs mandats expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2008:

Conseil d'administration:

MM. Pierre Stemper, directeur de sociétés, résident professionnellement à Luxembourg, président et administrateur délégué

Michael Twinning, résident à Buckinghamshire, Angleterre, administrateur

Simon Palley, résident à Londres, Angleterre, administrateur

Andrew Newington, résident à Londres, Angleterre, administrateur

Stefano Quadrio Curzio, résident à Londres, Angleterre, administrateur

Robert Bider, résident en à Herrliberg, Suisse, administrateur

Reto Heierli, résident à Herrliberg, Suisse, administrateur

Joseph Rohrer, résident à Suhr, Suisse, administrateur

Naim Gjonaj, résident professionnellement à Luxembourg, administrateur

Mme. Christelle Rétif, résident professionnellement à Luxembourg, administrateur

Les actionnaires décident de réélire ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg comme commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A.
Signature / Signature
Administrateur Administrateur

Référence de publication: 2007079269/24/42.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01534. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Viry Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 85.698.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078936/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00785. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Fiduciaire Vic. Collé & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg B 27.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-Alzette, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078937/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

New Hôtel-Restaurant du Chemin de Fer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 4, rue Joseph Junck.
R.C.S. Luxembourg B 32.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-Alzette, le 4 juillet 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL
Signature

Référence de publication: 2007078938/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 97.220.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007078952/1330/11.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09968. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Gestfood SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 6, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-Alzette, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078939/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Filauro Giuseppe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.607.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-Alzette, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078940/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

In-Soft Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 59.747.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-Alzette, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078941/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Anillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.205.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007078950/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09964. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

S & C Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 67.565.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2007

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période de 6 ans expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2012:

1. - Conseil d'administration:

- Monsieur Thomas Niedermeyer, investisseur, né à Missouri (Etats-Unis), le 27 février 1959, domicilié à Federal Street 24, MA 02110 Boston (Etats-Unis);
- Monsieur Richard Smith, investisseur, né à Missouri (Etats-Unis), le 1 juillet 1939, domicilié à Central Park West 145, NY 10023 New York City (Etats-Unis);
- Monsieur Paolo De Sprit, consultant, né à Jesolo (Italie), le 21 août 1964, domicilié à Via Giovanni Bellezza 11,20136 Milan (Italie);
- Monsieur Francesco Faina, consultant, né à Milan (Italie), le 6 octobre 1962, domicilié à Corsi di Porta Romana 122,20122 Milan (Italie);
- Monsieur Stefano Rossi, banker, né à Genova (Italie), le 25 juillet 1962, domicilié à Via Ferrario Ercole 8, 20100 Milan (Italie);

2. - Commissaire aux comptes:

- KARTHEISER MANAGEMENT Sarl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007079349/1142/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

A-DJ Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 5, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 110.065.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007078951/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09966. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Rivoli Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.183.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 6 juin 2007, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. L'Assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur Madame Katja Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978.
3. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société la société SOJEPAR S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S, Luxembourg Section B 64.414. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012,

4. L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société Monsieur Pascal Bonnet, dirigeant de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metz (France).

5. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (LUXEMBOURG), SARL, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg Section B 45.066. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012».

Pour extrait conforme
SOJEPAR S.A.
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2007079457/7790/29.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02157. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Sojepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.414.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 1^{er} juin 2007, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon».

Pour extrait conforme
I. Martel
Administrateur délégué

Référence de publication: 2007079459/7790/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02156. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Firev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.133.

—
- La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée Administrateur en date du 4 novembre 2003 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Antonella Graziano comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 11 juin 2007.
Certifié sincère et conforme
FIREV S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007079530/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007080201/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00149. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Daria Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Carlo Schlessler. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

C. Schlessler / N. Thirion

Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2007079531/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Société de Participations Dorigny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.223.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 6 juin 2005 pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 6 juin 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 25 septembre 2002 pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007079532/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.975.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 1^{er} juin 2005, pour un mandat qui viendra

à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 1^{er} juin 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.L, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 1^{er} juin 2005 pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 25 avril 2007.

Pour CORONAS INVESTMENT S.A.

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007079533/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

PT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.271.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of May,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

USA PT, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2600 Michelson Drive, Suite 300, Irvine, CA 92612, United States of America, with the registration number 4078060,

represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 6, 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name PT LUXEMBOURG S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 50,000 (fifty thousand euro) represented by 2,000 (two thousand) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3. The board of managers may choose from among its members a chairman (the Chairman) and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary (the Secretary).

7.4. The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of board of managers and, to the extent practical, of the general meeting of shareholders, and to keep the records and the minutes of the meetings of the board of managers and of the meetings of the general meeting of shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

7.5. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call by the Chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice.

9.2. The Chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.6. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

9.10. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the Secretary or by any two managers.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least one A manager and at least one B manager of the Company, or (ii) the single signature of the B manager, but only for transactions up to an amount of twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) on a per transaction basis, or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager, or as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder, or as the case maybe, the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription-payment

Thereupon, USA PT, LLC, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for 2,000 (two thousand) shares in registered form, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 50,000 (fifty thousand euro).

The amount of EUR 50,000 (fifty thousand euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,500 Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as A manager of the Company for an indefinite period:
 - Stanley Yasuda, private employee, born on 9 October 1958 in Los Angeles, California, United States of America, residing professionally at 2600 Michelson Drive, Suite 300, Irvine, CA 92612, United States of America;
2. The following person is appointed as B manager of the Company for an indefinite period:
 - Séverine Canova, lawyer, born on 16 July 1975 in Creutzwald, France, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

USA PT, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2600 Michelson Drive, Suite 300, Irvine, CA 92612, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4078060,

ici représentée par Bernard Beerens, Avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 mars 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination PT LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Schuttrange par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros), représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé au moins d'un gérant A et d'un gérant B, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

7.3 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président) et peut choisir parmi ses membres un vice président. Il peut également choisir un secrétaire (le Secrétaire).

7.4 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée générale des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin et effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

7.5 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation du Président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Le Président dirigera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les gérants ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre président intérimaire par vote de la majorité présente à cette réunion.

9.3. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

9.9. Le procès-verbal d'une réunion du conseil de gérance sera signé par le Président ou en son absence par le président intérimaire qui a présidé cette réunion, ou par deux gérants.

9.10. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, produits dans une procédure judiciaire ou d'une autre manière, seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par (i) les signatures conjointes d'au moins un gérant A et au moins un gérant B, ou (ii) la signature individuelle du gérant B, mais uniquement pour des transactions ne dépassant pas un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par transaction, ou (iii) la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Sur ce, USA PT, LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 2.000 (deux mille) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros).

La somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500 Euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Stanley Yasuda, employé privé, né le 9 octobre 1958 à Los Angeles, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 2600 Michelson Drive, Suite 300, Irvine, CA 92612, Etats-Unis d'Amérique.
2. La personne suivante est nommée gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Canova, juriste, née le 16 juillet 1975 à Creutzwald, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9951.— Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007080046/211/451.

(070087621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Hamburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.272.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eight day of June

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

here represented by Mr Nicolas Charbonnet, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on June, 2007

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is HAMBURG PROPERTIES Sàrl.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of at least three members who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B director (the «Board of Directors»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company

The company will be bound towards third parties by a manager «A» and a manager «B» or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on July 1st and ends on June 30th of the next year.

Art. 16. Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30th, 2008.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,250.- EUR

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected:

as A managers:

- Mr Ian Cappell, Fund Manager, residing in RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Mr Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing in L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

as B manager:

- DOMELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

ici représentée par M. Nicolas Charbonnet, employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le juin 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de HAMBURG PROPERTIES Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.)

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de:

gérants de catégorie A:

- Monsieur Ian Cappell, Fund Manager, demeurant à RH8 OPB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

gérants de catégorie B:

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B 104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature conjointe d'une gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants est établie pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, Relation: LAC/2007/12365. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007080049/206/242.

(070087623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Social S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.661.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080188/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00792. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Social S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.661.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080189/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00794. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Ottensen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.299.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING REEOF GERMANY S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 121.049, represented by Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in L-5555 Remich, 12, place du Marché, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on the 1st of June 2007.

The prenamed proxy given, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of OTTENSEN S.à r.l.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) represented by one hundred twenty-four (124) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single shareholder:

The single shareholder may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several shareholders:

The shares may be transferred freely amongst shareholders.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single shareholder or by the general meeting of the shareholders.

While appointing the manager(s), the single shareholder or the general meeting of the shareholders sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Special majority matters. The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries, as well as the exercise of the Company's voting rights in its capacity of shareholder of the Company's subsidiaries on matters regarding a sale or acquisition of assets by that subsidiary, without the affirmative vote of the sole shareholder, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of shareholders.

Art. 16. Powers. Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 17. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 19. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of shareholders.

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The appearing party ING REEOF GERMANY S.à r.l. declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-four (124) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at two (2) the number of managers of the Company, to appoint ING TRUST (LUXEMBOURG), with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under the number B 28.967 and Mr Nicolas Schreurs, employee, born in Knokke-Heist (Belgium), on December 3rd, 1970, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ING REEOF GERMANY S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.049, ici représentée par Mademoiselle Corinne Petit, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de OTTENSEN S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, à l'exception des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire dans ces sociétés.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique:

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés:

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Majorités spéciales. Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de toute filiale ainsi que l'exercice des droits de vote de la Société en sa capacité d'associé des filiales de la Société dans des affaires concernant la vente ou l'acquisition de valeurs de capital par cette filiale, sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour-cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 17. Événements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La société comparante ING REEOF GERMANY S.à r.l., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-quatre (124) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

Le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR.)

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée ING TRUST (LUXEMBOURG), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 28.967 et Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, né à Knokke-Heist (Belgique), le 3 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. Ils ont les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.

2. Le siège social de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, LAC/2007/12381. - Reçu 124 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007080263/5770/310.

(070088125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Sylvar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 7, Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080190/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00309. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Tomorrow's Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 91.975.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080191/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00311. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

A.S. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.539.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080192/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00778. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

A.S. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.539.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080193/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00779. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Bergmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 40.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080195/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00782. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Calux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.736.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080196/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00784. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Jobelux S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 20.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080197/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00786. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Ziaplent Trier SG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 110.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080207/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00805. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Leisuter Trier SG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 110.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080206/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00810. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.
